

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
NOUVEAU-BRUNSWICK  
NEW BRUNSWICK  
ENERGY & UTILITIES BOARD

## **Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**

### **DEMANDE D'APPROBATION DES TARIFS**

#### **AVIS**

**La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)** a fait une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) pour ce qui suit :

- 1) Une ordonnance approuvant une augmentation moyenne des tarifs de deux pour cent (2 %) en fonction des exigences en revenus d'Énergie NB de 1 705,5 millions de dollars et d'une augmentation tarifaire par catégorie d'abonnés comme suit :

a) Résidentielle	2,33 pour cent
b) Usage général I	0,90 pour cent
c) Usage général II	2,00 pour cent
d) Usage industriel petite puissance	2,00 pour cent
e) Usage industriel grande puissance	2,00 pour cent
f) Ventes en gros	2,00 pour cent
g) Divers (location et frais)	2,00 pour cent
  
- 2) Une ordonnance approuvant le calendrier des tarifs pour l'exercice 2018-2019 qui reflète une augmentation moyenne de deux pour cent (2 %) et des augmentations tarifaires différentielles de toutes les catégories tarifaires, en vigueur le 1er avril 2018 ;

- 3) Une ordonnance approuvant le projet en immobilisations composé de l'achat et de la mise en œuvre de l'infrastructure de mesurage avancée (IMA), s'élevant à 122,7 millions de dollars ;
- 4) Une ordonnance approuvant la création d'un compte de report pour l'amortissement des compteurs existants qui seront remplacés par les compteurs numériques en vertu du projet IMA ;
- 5) Une ordonnance approuvant la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement des tarifs pour les événements extraordinaires ou les circonstances au-delà du contrôle des gestionnaires et l'approbation du processus par lequel Énergie NB doit présenter une requête pour l'utilisation d'un tel mécanisme ;
- 6) Des directives en ce qui concerne le calendrier de l'audience de cette demande, notamment les questions préjudicielles ou de procédure ;
- 7) Des ordonnances et/ou des directives à l'égard des autres affaires que la Commission estime indiquées.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca) sous l'instance n° 375.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience au Delta Brunswick, 39 King St, Saint John (Nouveau-Brunswick), le mardi 31 octobre 2017 à compter de 9 h 30. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations au sujet de la procédure à suivre et de toute autre question pertinente.

Une copie de l'ébauche de l'horaire de l'audience et de dépôt d'Énergie NB est disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca).

Pour y participer, veuillez vous inscrire auprès de la Commission au plus tard le vendredi 27 octobre 2017 à l'adresse [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca) ou en composant le 1-866-766-2782. Les participants doivent indiquer leurs coordonnées, leur langue de préférence et la nature de leur participation. Veuillez faire référence à l'instance N° 375 dans votre correspondance.

**Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick**

C. P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : 506-658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)

Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)